

RECOMMANDATIONS DE LA DELEGATION MAROCAINE EN MATIERE
DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS FONDEES SUR
L'APPARTENANCE RELIGIEUSE

Conférence de Haut niveau de l'OSCE sur la Tolérance et la Non discrimination
Astana du 29 au 30 Juin 2009

Lutte contre les Discrimination à l'égard des musulmans

En rappelant la réticence voir l'opposition manifestée par certaines délégations à l'égard de la proposition de l'Espagne en 2007 d'organiser une conférence sous l'égide de l'OSCE sur la lutte contre la discrimination à l'égard des musulmans et le fait que l'Espagne était acculée à l'organiser en tant qu'événement de la présidence et en saluant l'adoption par les 56 pays membres de l'organisation à Berlin d'une déclaration sur la lutte contre l'antisémitisme, qui est pour le Maroc une priorité, la délégation marocaine souligne que la question de la lutte contre la discrimination à l'égard des musulmans doit être appréhendée au sein de l'OSCE sans hésitation et avec la volonté politique requise comme l'OSCE a su initier et institutionnaliser des mécanismes visant à lutter contre les manifestations de discrimination motivées par l'antisémitisme.

Le secrétaire général de l'ONU Monsieur Ban Ki-moon a qualifié "l'islamophobie" de forme de racisme, à l'instar de l'antisémitisme, à l'ouverture à Genève la Conférence sur le racisme dite de "Durban II.

Lors de la deuxième édition de la conférence de l'OSCE sur la lutte contre l'antisémitisme tenue à Berlin en 2004, un responsable gouvernemental européen avait lancé l'appel suivant je le cite « Mettons en place en Europe un système de veille qui repère les discours antisémites et racistes dans les medias, veillons tous ensemble à ce qu'Internet soit aussi un instrument de promotion de la tolérance ». Je crois que cet appel et on ne peut plus actuel concernant la lutte contre les discriminations fondées sur la religion y compris le phénomène inquiétant de la montée de l'islamophobie dans la zone OSCE.

Recommandations

-Partant de sa conviction profonde que la question de la lutte contre les manifestations de discrimination, de xénophobie et d'intolérance est indivisible, et qu'elles doivent par conséquent être combattues avec une égale détermination, et de la recrudescence de l'islamophobie dans l'espace de l'OSCE, la délégation marocaine réitère sa proposition qu'une déclaration et /ou une décision sur la lutte contre la discrimination à l'encontre des

musulmans puisse être adoptée par l'OSCE comme cela a été le cas à Berlin où les 56 pays membres de l'OSCE ont adopté la déclaration de Berlin pour la lutte contre l'antisémitisme.

- La proposition de Monsieur OMUR ORHUN, conseiller et envoyé spécial du Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (et Représentant de la Présidence en exercice de l'OSCE de 2006 à 2008 pour la lutte contre la discrimination à l'encontre des musulmans) d'une approche normative pour une définition de l'islamophobie », mérite un suivi et un examen par l'OSCE, sachant qu'elle a été présentée lors des travaux de la table ronde sur le thème "combattre l'islamophobie: capitaliser sur les possibilités non utilisées pour le respect mutuel et l'inclusion", qui s'est tenue le 27 mai 2010 à Rio de Janeiro, dans le cadre du Troisième Forum mondial de l'Alliance des Civilisations (AOC) et qu'elle a trouvé l'assentiment général.

-Importance de consolider la coopération avec l'Organisation de la Conférence Islamique

- Importance de renforcer davantage la coopération entre l'OSCE et l'alliance des civilisations et d'institutionnaliser cette coopération (A cet égard ma délégation se félicite du fait que cette importante initiative onusienne compte désormais un nouveau membre avec l'adhésion des USA au « Groupe des amis» qui regroupe plus d'une centaine de pays.

- Toute stratégie de l'OSCE sur la cyber-sécurité doit prendre en considération le respect des normes et principes de l'OSCE dans le domaine de la tolérance et la non discrimination et donc prendre en considération l'importance de la lutte contre l'incitation aux crimes de haines via l'internet et la lutte contre l'intolérance et la discrimination y compris la lutte contre l'islamophobie résultant de l'amalgame, préjugés et stéréotypes à l'égard des musulmans et de l'islam.

-Importance d'assurer le suivi des recommandations des trois représentants dans le cadre des structures décisionnelles de l'OSCE et créer une synergie entre ces différents acteurs (BIDDH, l'Unité des Affaires stratégiques de Police de l'OSCE SMPU, le Bureau du représentant spécial pour les médias et avec les trois représentants) et les ONGs, qui chacun dans son domaine déploient des efforts louables en matière de sensibilisation, de prévention et de lutte contre l'intolérance et la discrimination.

- Coopérer avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et la Commission d'Helsinki pour la Sécurité et la Coopération pour déterminer les moyens appropriés permettant d'examiner périodiquement la question de l'islamophobie.

-Importance de consolider la coopération de l'OSCE avec l'Agence Européenne des Droits fondamentaux qui mène un travail remarquable notamment en matière d'analyse de l'impact possible de la crise économique sur les droits fondamentaux, plus particulièrement en ce qui concerne le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie et l'intolérance qui y est associée.

II) Question de la collecte des données et statistiques sur les discriminations les manifestations d'intolérance et Recommandations:

La délégation du Maroc réitère l'importance de la mise en œuvre de la disposition relative à « la collecte et la mise à la disposition du public de données et de statistiques sur les crimes de haine et les violentes manifestations d'intolérance » de la décision ministérielle 9 /09 adoptée à Athènes le 2 décembre 2010 et fournir au BIDDH les ressources appropriées pour accomplir les tâches convenues dans le cadre de la Décision du Conseil ministérielle susmentionnée.

Les trois représentants ont à plusieurs occasions mis l'accent sur le manque de données statistiques sur la question de la discrimination fondée sur la religion. Le Maroc avait proposé dans son papier de réflexion « efficience et efficacité du partenariat méditerranéen » dans le cadre du processus de Corfou « l'établissement d'un Centre de données sur les manifestations d'intolérance et de discrimination et des poursuites judiciaires y relatives ».

III) Recommandations Générales

- La délégation Marocaine souhaite souligner l'importance cruciale d'un règlement juste et définitif du conflit israélo-palestinien, qui continue d'attiser les sentiments d'injustice et de frustration, et donc d'amplifier les formes d'intolérance à travers le monde..

-Nécessité de la mise en place de partenariat entre les Etats, la Société civile et les médias pour la promotion des valeurs de tolérance, de dialogue et de respect mutuel (Partenariat Public Privé pour la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination).

-Urgence de faire en sorte que la diversité culturelle soit un pilier des programmes scolaires, en vue de mettre fin aux idées préconçues et aux peurs réciproques.

- Entreprendre des actions en profondeur structurelles en réfléchissant par exemple à la façon dont l'histoire est enseignée à l'école, la mise en valeur de la contribution des migrants et notamment ceux provenant de communautés religieuses cible de discrimination dans les sociétés d'accueil.

-Recueillir et diffuser systématiquement dans tout l'espace de l'OSCE des informations sur les meilleures pratiques visant à prévenir et faire face à l'antisémitisme, l'islamophobie et la discrimination à l'égard des chrétiens et les membres des autres religions.